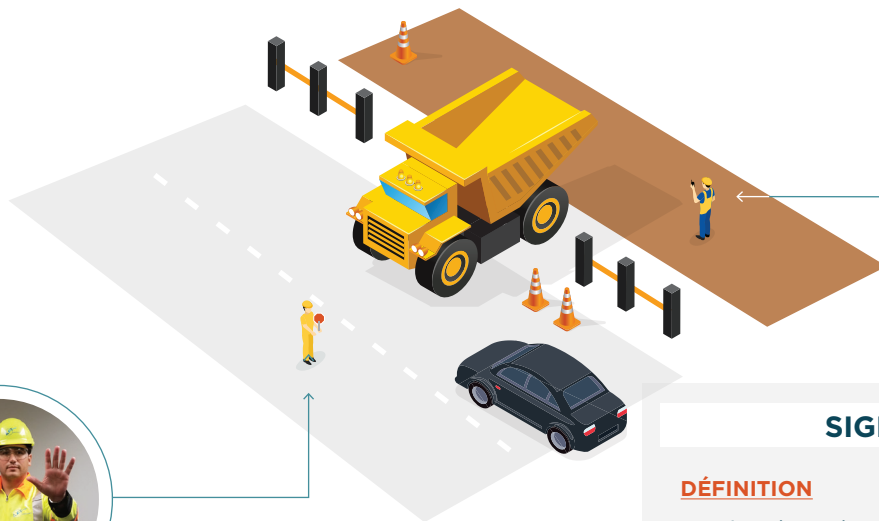


BULLETIN VIGILANCE

Signaleur routier et signaleur de chantier

Le signaleur qui n'a pas de certificat de compétence et qui participe aux travaux à l'intérieur d'un chantier, s'expose à des amendes. En cas de doute, communiquez immédiatement avec votre superviseur.



SIGNALEUR ROUTIER

DÉFINITION

Le signaleur routier gère la circulation des usagers de la route. Il est placé aux extrémités du chantier et dirige/ralenti/arrête la circulation sur la voie publique.

Le signaleur routier suit le chantier lors de son déplacement et permet le dégagement de la circulation, en contrôlant les entrées et sorties des camions.

FORMATION

Détenir une attestation décernée par l'AQTr ou l'ASP Construction (à valider avec votre employeur)

Réussir le cours *Santé et sécurité générale sur les chantiers de construction* (30 heures) est fortement recommandé, voir obligatoire pour certains chantiers.

ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE

- Casque de sécurité jaune-vert fluorescent
- Panneau lentement/arrêt et fanion
- Vêtements de sécurité jaune-vert à haute visibilité de classe 3, conforme aux normes du MTQ
- Bottes de sécurité

SIGNALEUR DE CHANTIER

DÉFINITION

Le signaleur de chantier dirige les conducteurs de véhicule automoteur, entre autres lors des manœuvres de recul à l'intérieur d'un chantier.

Le signaleur de chantier est disponible pour répondre aux besoins du chantier ou des travailleurs et participe à l'exécution des travaux.

Lorsqu'une manœuvre de recul est dirigée par un signaleur, celui-ci doit utiliser un moyen de télécommunication bidirectionnelle pour guider le conducteur.

Toutefois, lorsque le véhicule recule d'une distance de moins de 10 m, le signaleur peut utiliser le code de signaux manuels indiqués au plan de circulation, le cas échéant.

FORMATION

Réussir le cours *Santé et sécurité générale sur les chantiers de construction* (30 heures)

Suivre une formation de signaleur de chantier dispensée par un instructeur.

Des cartes de compétences de la CCQ peuvent être exigées.

ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE

- Casque de sécurité
- Émetteur-récepteur portatif
- Casque de sécurité
- Émetteur-récepteur portatif
- Vêtements de sécurité jaune-vert à haute visibilité de classe 2 ou 3
- Bottes de sécurité